



PACTE MONDIAL COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2009

CONFIRMATION D'ADHESION AU PACTE MONDIAL

La Générale Industrielle Alimentaire Slama (GIAS), leader dans le secteur Agro-alimentaire, est consciente du rôle de l'entreprise privée en tant que mécanisme de civilisation et de développement de la société civile ainsi que des enjeux futurs pour une production propre qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Dans le cadre du déploiement de notre plan stratégique « HORIZON 2011 », la GIAS a pris l'initiative de développer un processus d'intégration des aspects économiques, sociaux et environnementaux associés à son activité et qui permettent d'atteindre le succès durable.

La GIAS s'est ainsi engagée à promouvoir et soutenir, au niveau de son périmètre d'intervention, les efforts nationaux et internationaux qui visent l'instauration d'un ensemble de principes et de valeurs fondamentaux permettant de déployer un véritable processus de développement durable. Un processus qui permet de poursuivre la contribution active du secteur privé dans le développement scientifique et le progrès social à travers le respect du droit international en matière de droit de l'homme, de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption.

A cet effet, la GIAS représentée par son Directeur Général, Mme Faouzia Slama, confirme son adhésion au pacte mondial, exprimée depuis 2006, en tant que choix stratégique de l'entreprise, et poursuit son engagement pour respecter et soutenir les 10 principes universels du Pacte mondial en tout ce qui se rapporte à notre activité, principes qui sont en concordance parfaite avec la législation en Tunisie.

Directeur Général Faouzia Slama









PACTE MONDIAL COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2009

DEPLOIEMENT DES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Dans le cadre du déploiement de sa stratégie en matière de développement durable, la GIAS a réussi la mise en place d'un système intégré pour le management par la qualité totale. Un système qui couvre les aspects relatifs à la qualité, à la sécurité (du personnel et des consommateurs) et à l'environnement et qui a été honoré par la certification conformément aux exigences des standards ISO 9001 (version 2008), ISO 22 000, ISO 14 001 et OHSAS 18 001.

En dehors de toute obligation légale et au cœur de nos valeurs et principes fondamentaux, la GIAS ne peut en aucun cas se permettre de violer les droits de l'homme, ni le droit du travail ou favoriser la discrimination entre sexes, comme elle exige le respect de ces valeurs et principes par l'ensemble de nos partenaires.

Quant au respect des normes de travail, la GIAS s'est toujours conformée aux exigences légales (droit de travail ou convention sectorielle) pour assurer des conditions de travail confortables et s'est tenue de préserver les droits syndicaux des employés et de respecter le droit d'association. Notre Comité Consultatif de l'Entreprise (CCE) et notre Comité Santé et Sécurité au Travail (CSST) illustrent cet engagement et constituent le meilleur exemple qui témoigne de nos dires.

Le système de management de la santé et la sécurité au travail a été établi sur la base de l'analyse des dangers SST relatifs à l'activité du site. Une étude qui a permis d'identifier et de caractériser les dangers significatifs présents sur le site et d'établir un plan d'action pour leur maîtrise. Dans le cadre de cette démarche, un ensemble d'équipements de protection individuelle et collective a été fourni sur les postes de travail, un plan de formation et de sensibilisation a été réalisé et un budget annuel pour le management de la santé et la sécurité au travail a été alloué.

Les efforts fournis par notre établissement pour la protection de l'environnement portent essentiellement sur la maîtrise de la consommation et la lutte contre la pollution.

La maîtrise de la consommation consiste à la mise en œuvre d'une série de mesures permettant d'optimiser la consommation de l'eau, de l'énergie et des matières et de chasser les gaspillages afin de réduire les pertes.

Un diagnostic énergétique a été réalisé, et suite au quel les potentiels d'amélioration ont été identifiés et un plan d'action a été établi et mis en place. La consommation d'eau a également fait l'objet d'un diagnostic, suite au quel un plan d'action a été établi pour agir au niveau des zones de grande consommation afin d'appliquer un suivi régulier par des indicateurs.

Le volet relatif à la lutte contre la pollution est concentré sur la gestion des rejets du site. Une analyse des aspects environnementaux significatifs a eu lieu et un ensemble de mesures a été défini et mis en œuvre pour la gestion des différents types de rejets générés par l'activité du site.







PACTE MONDIAL COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS 2009

Bien que les rejets atmosphériques, associés à l'activité de la GIAS, soient notoirement minimes et non retenus dans le cadre de l'analyse environnementale, les rejets liquides et solides ont été analysés et maîtrisés. Cette analyse commence tout d'abord par la recherche des dispositions qui permettent de les réduire à la source et déterminer les méthodes de leur gestion pour minimiser leur impact sur l'environnement.

Une amélioration de la performance de la station d'épuration des eaux usées a été entreprise sur la base d'une étude plus approfondie de la qualité d'eau générée par le process de fabrication et son débit pour la traiter à la source. Un système de séparation de graisses a été installé à l'entrée de la station pour récupérer les éventuelles pertes de matière grasse.

La qualité de cette eau est contrôlée périodiquement auprès de laboratoires agréés pour veiller au bon fonctionnement de la station.

Les résultats qui témoignent de l'amélioration de notre performance Environnementale et Santé et Sécurité au Travail sont ci-dessous :

Indicateur	Résultat
Taux de réduction de la consommation d'électricité par rapport à l'année précédente,	9,09 %
Taux de réduction de la consommation Gaz par rapport à l'année précédente,	1,9 %
Taux de réduction de la consommation d'eau par rapport à l'année précédente,	16,24 %
Taux de réduction des pertes de matière,	29,41 %
Taux de réduction de l'indice de fréquence des Accidents de Travail par rapport à l'année précédente.	14,7 %

